

II.E. MAISON DE VILLAGE DE WASMES-A.B

Capacité : 150 personnes assises

Catégorie : A

Tarif :

Habitant Privé et Associations (de l'entité)		Habitant Privé et associations (hors entité)		CAUTION
<i>Eté</i> (du 01/04 au 30/09)	<i>Hiver</i> (du 01/10 au 31/03)	<i>Eté</i> (du 01/04 au 30/09)	<i>Hiver</i> (du 01/10 au 31/03)	
250 €	300 €	550 €	600 €	200 €

Consignes d'utilisation :

La Maison de village se compose d'un hall d'entrée, d'un vestiaire, d'une salle de 155 m², d'une cuisine de 25 m², d'un bar, de sanitaires accessibles au PMR.

La salle contient : 27 tables (rangées en pile) et 216 chaises (rangées par pile de 20).

La cuisine est équipée d'un frigo, d'une taque électrique, d'un évier double bac avec eau chaude, d'une table en inox, d'un plan de travail en inox.

L'Administration communale ne fournit pas le nécessaire de nettoyage, ni le papier WC.

Tâches à accomplir après occupation

La salle, la cuisine et les sanitaires devront impérativement être nettoyés à l'eau + produit de nettoyage.

Le frigo devra être vidé, nettoyé et laissé ouvert.

Les tables et chaises seront nettoyées et rangées à l'endroit prévu.

Les poubelles et autres déchets immédiats de la salle seront emportés.

Les déchets (mégots, etc..) jetés à l'extérieur immédiat de la salle devront être ramassés.

Les lumières de tous les locaux seront éteintes.

Les enseignes, affiches, panneaux ou tout autre procédé de promotion de la manifestation installée en dehors de la Maison de village seront retirés.

En période où le chauffage fonctionne, le thermostat sera remis sur 15 degrés.

Le non-respect des consignes ci-dessus pourront entrainer une retenue d'une partie de la caution.